

Date : 03/10/2023

**Sous-direction Technique**  
Réf : AT/DO12/Sous-D.TEC/146/2023

**A Monsieur : MALAOUI YASSINE**  
**Gérant de l'entreprise : SARL GTS**  
**Quartier 150Logmts Local N° A02 Bir El Ater.**

**Objet: Mise en demeure.**

Il m'a été donné de constater que vous n'avez pas entamé les travaux de Raccordement des abonnés en FTTH au profit du CMP Bir El Ater; objet de l'ODS N° : 229/2023 depuis l'acquisition de l'ODS le : **01/10/2023** à ce jour.

A cet effet ; j'ai le regret de vous mettre en demeure pour entamer les travaux dans les plus brefs délais.

En cas d'inexécution de vos travaux je me verrais dans l'obligation de résilier votre convention « Travaux de raccordement final des clients en fibre optique » et « Travaux de raccordement final des clients en cuivre » selon l'article N° 32.

**Le Directeur Opérationnel des Télécoms Tébessa.**



03 OCT 2023  
  
Le Directeur Opérationnel des Télécommunications  
de Tébessa  
**Loukmane ALLAB**